



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Frédéric LEGRAS Date de la convocation : 14 septembre 2023
Délibération n°23.6.18	RESSOURCES HUMAINES <i>Attribution de bons d'achats aux agents dans le cadre des vœux du Maire au personnel</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, chaque année dans le cadre des vœux du Maire aux agents, un cadeau est remis aux agents.

Depuis 2020, un bon d'achat dans un commerce au choix de la Commune a été offert. **Il est proposé de pérenniser ce dispositif en offrant chaque année au moment des vœux du Maire un bon d'achat d'une valeur de 40€ dans l'un des commerces de Mésanger. Ce bon d'achat est offert aux agents en poste au moment des vœux du Maire et présents depuis au moins 3 mois ou ayant travaillé au moins 3 mois de manière discontinue dans la Collectivité.**

A titre informatif, pour 2023, cela concerne 59 agents pour un montant de 2360.

Après avoir entendu cet exposé

Vu la loi n°2007-209 en date du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 70 ;

Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;

Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88-1 ;

Vu l'avis du CST en date du 13 septembre 2023 ;

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir ;

Considérant que les bons d'achats attribués aux agents ne peuvent être assimilés à un complément de rémunération en raison de leur valeur peu élevée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DÉCIDE** que des bons d'achats d'un montant individuel de 40€ seront attribués chaque année à l'occasion des vœux du Maire aux agents de la Commune en poste au moment des vœux du Maire et présents depuis au moins 3 mois ou ayant travaillé au moins 3 mois de manière discontinue dans la Collectivité ;

► **PRÉVOIT** les crédits au budget, chapitre 011, article 6232.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

